

Direction Travaux des assemblées/Affaires juridiques
Service Travaux des assemblées
MDT/CM

PROCES VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2011**

En préambule à la séance, **M. le Maire** rend hommage à M. HANTRAIS, conseiller municipal de 1977 à 1989 et maire-adjoint de 1989 à 1998 qui est décédé le 7 mai 2011.

« Je voudrais au nom du conseil municipal rendre hommage à René HANTRAIS qui est décédé tout récemment. René HANTRAIS a été conseiller municipal de 1977 à 1989 et Maire adjoint de 1989 à 1995. Notre ami René a été instituteur à l'école Joliot Curie en son début de carrière, puis professeur de collège dans ce qui s'appelait à l'époque le CEG des Boullereaux et qui est devenu le collège Lucie Aubrac. Il a formé des milliers de jeunes campinois. René était un grand syndicaliste au sein de la Fédération de l'Education nationale où il militait aux côtés de Jean-Louis BARGERO en animant, pour tout le Val de Marne, le courant Unité Action. Des grands mouvements de mai 68 à l'arrivée au collège unique, sa conception d'une école de la réussite pour tous aura été le plus souvent couronnée de succès. Mon prédécesseur a pu dire que René HANTRAIS, c'était véritablement pour lui un frère dans tous ses engagements. René HANTRAIS a été directeur de cabinet de Jean-Louis BARGERO et, comme maire adjoint chargé de la communication, on lui doit la mise en œuvre des grandes consultations du début des années 90 qui devaient déboucher sur la première vague de transformation du cœur de ville, l'ouverture de l'avenue Mitterrand, l'aboutissement, aux côtés du conseil général avec le parc du Plateau, des ZAC et de la construction du quartier neuf du Plateau respectueux des pavillons existants. Il a aussi beaucoup œuvré pour la reconstruction du lycée Marx Dormoy. René était un homme de convictions mais aussi un homme de culture et de dialogue. Il était passionné d'écouter les gens, de saisir dans leur parole ce qu'ils apportaient à la mosaïque, à l'identité campinoise faite de cette diversité des apports de chacun. René a animé le groupe communiste et républicain et, sans perdre de ses opinions bien affirmées, c'était un homme de rassemblement qui ne renonçait jamais dans sa volonté d'union. Malgré la maladie qui le handicapait de plus en plus, il projetait toujours une grande ambition pour notre ville. Il nous disait : « Pour être fidèle à Champigny, il faut innover. Ne rien changer mettrait notre ville, nos bords de Marne à la merci des spéculateurs. Notre ville ne doit pas subir. Elle doit prendre en mains son destin mais en innovant, il nous faut faire du Champigny. »

René nous a légué une culture de l'action, de la démocratie d'intervention parce qu'il avait confiance dans la capacité de chacun. Il suffisait de croiser une fois son regard pour ressentir qu'il ne trichait jamais dans les relations humaines et qu'il trouvait toujours, au-delà des divergences, à faire émerger le meilleur dans une situation. C'était un grand pédagogue, un

grand lutteur dans tous les sens du terme car il n'a jamais capitulé devant la maladie. C'était un de ces élus du peuple qui font honneur à la République. Pour cette façon humaine, dévouée, généreuse et courageuse de servir les campinois, René mérite la gratitude profonde de la collectivité. Au nom du conseil municipal, je veux renouveler les marques de respect et rendre l'hommage appuyé qu'il mérite de la part de la ville à ce collègue qui nous a quittés. Je renouvelle les condoléances de notre conseil à Monique HANTRAIS, son épouse, ainsi qu'à ses enfants et à toute la famille. Et si vous le voulez bien, mes chers collègues, je vais vous demander de vous lever pour respecter une minute de silence. »

Une minute de silence est observée en mémoire de M. HANTRAIS par le conseil municipal.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Mme Ghislaine LAMY.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire informe les conseillers municipaux des modifications de calendrier pour les prochaines séances du conseil municipal :

« Je voudrais vous informer, je crois que vous avez reçu une lettre avec le même contenu, des modifications de calendrier qui vont être nécessaires pour tenir compte de la mise en place des élections sénatoriales pour le 25 septembre 2011. A l'issue du conseil des ministres, la date du vendredi 17 juin 2011 a été retenue pour la désignation des délégués des conseils municipaux dans les départements où les sièges de sénateurs sont à renouveler, ce qui est le cas du Val de Marne. Je serais donc amené à réunir le conseil municipal le 17 juin à 19 heures. La séance se déroulera en deux parties, une séance ordinaire de 19 à 20 heures, 20 h 15, avec quelques délibérations pour ne pas surcharger le conseil municipal de la fin du mois, et puis la deuxième partie qui ne peut être, par son caractère spécifique, qu'avec un seul ordre du jour c'est-à-dire la désignation des délégués des conseils municipaux. On vous transmettra évidemment à tous et à toutes, notamment aux présidents de groupe, les modalités de préparation, les modalités de vote pour que, bien sûr, chacun puisse se préparer à cette séance. Vous savez qu'il y a présentation de listes et donc ces listes doivent être communiquées si possible à l'avance. C'est une question un peu compliquée mais je me permets d'insister. Je vous demande de le faire parce que la préfecture nous demande la transmission des procès-verbaux le jour même pour 22 h 30. Vous comprendrez que si l'on ne veut pas mettre l'administration en difficulté, il faut que nous ayons une séance resserrée. Je rappelle aussi qu'il n'y a pas de débat de fond. Ne vous préparez pas à déployer le programme des sénatoriales. Ce n'est pas la peine, je ne pourrai vous laisser le développer. On ne fait que désigner les délégués, je le rappelle.

Je suis donc conduit à reculer d'une semaine la séance du conseil municipal prévue à l'origine le mercredi 22 juin au mercredi 29 juin. Voilà. Ce mercredi 29 juin, il faut vraiment qu'on le tienne. S'il y avait un contretemps, il faudrait le tenir un jour plus tôt parce qu'il y a un certain nombre d'actes indispensables qui doivent être présentés à l'Etat avant le 30 juin. Il faut donc que l'administration ait le temps, notamment sur tous les aspects budgétaires, de transmettre les éléments à la préfecture. »

Mme RONDEAU indique qu'elle aura trois questions diverses à poser en fin de séance.

M. JEANNE remercie M. le Maire pour la transmission de la liste des secteurs scolaires qui faisait suite à sa demande.

Il aurait souhaité un plan de sectorisation –s’il existe – qui serait plus lisible.

M. JEANNE indique également que la réponse qu’il a reçue à la question diverse qu’il avait posée lors de la dernière séance lui paraît incomplète. Il la complètera donc par une question écrite. Il précise enfin qu’il abordera une question diverse en fin de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2011.

ADOpte A L’UNANIMITE

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DIRECTION TRAVAUX DES ASSEMBLEES/AFFAIRES JURIDIQUES

1

Contentieux de la légalité

Recours en annulation et référé-suspension.

Requête en annulation introduite par le Préfet du Val-de-Marne contre l’arrêté municipal du 15 mars 2011 relatif aux expulsions locatives sur le territoire de la commune.

Requête en référé demandant la suspension dudit arrêté.

Désignation de la SELARL GAIA, 4 bis Cité Debergue, 75012 Paris, pour représenter la Ville de Champigny sur Marne devant le tribunal administratif de Melun.

Commissions concernées :

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l’information et de la télécommunication

2^{ème} commission Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l’habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

DIRECTION GENERALE DE L’AMENAGEMENT ET DE L’URBANISME

2

Local sis 13 square Jean Goujon.

Mise à disposition du Secours Catholique, à titre gratuit.

Approbation de la convention d’occupation à intervenir à cet effet à compter de sa date de signature pour une durée d’un an, renouvelable par tacite reconduction d’année en année, sans pouvoir excéder le 14 novembre 2013

Commissions concernées :

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l’information et de la télécommunication

4^{ème} commission : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des Femmes.

6^{ème} commission Politiques culturelles / Politique sportive / Projets de solidarité internationaux / Jumelage / Initiatives Festives / Vie associative /Immigration / Droits et Citoyenneté des résidents étrangers

3

Droit de préemption en vue de l’implantation de la future gare du "Grand Paris Express" et de la réalisation d’un programme mixte de logements, d’activités, de services et de commerces.

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par M. et Mme MENDES Francisco des lots n° 1 et 2 dépendant de la copropriété sise 159 avenue Roger Salengro, consistant en un hangar et un pavillon d'une superficie habitable de 90,51 m², cadastrée section AC n°6 pour 231 m², moyennant le prix de 285 000 euros, ce prix s'appliquant à un immeuble libre de toute occupation et de toute location et correspondant à l'estimation du service France Domaine

Commissions concernées :

2^{ème} commission Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

A propos de l'arrêté n°1, **M. CHEVALIER** demande pour l'année 2010 quel est le nombre de décisions de justice prononçant une expulsion locative et sur ces décisions combien ont reçu le concours de la force publique.

Réponse de M. le Maire : Il sera répondu par écrit à cette question.

M. CHEVALIER tient par ailleurs à dire que « seule la loi pose les conditions d'expulsion et on ne peut en aucune façon y déroger par arrêté municipal »

A propos de l'arrêté n° 3, il demande des précisions. Il indique que la parcelle AC n°6 n'est pas « libre de toute occupation et de toute location » puisqu'elle comporte un café bar en activité qui s'appelle « le grand comptoir ».

Réponse de M. CHARLES

« Comme il a été indiqué, M. CHEVALIER, il s'agit d'un lot de copropriété, comme vous l'avez vu vous-même. Dans cette copropriété, comme le nom l'entend, il y a effectivement plusieurs propriétaires dont le café dont vous donnez le nom qui n'est pas concerné par la préemption. »

M. CHEVALIER.

« Dans ce cas, cela ne fait pas 261 mètres carrés. Il faut revérifier. Il semble qu'au cadastre, les 261 mètres carrés prennent en compte la superficie du café. Voilà, c'est tout, si vous pouvez m'apporter une précision, c'est tout ce que je demande. »

Intervention de M. GUERRIER

« Si vous permettez, M. le Maire, je voudrais revenir sur le point précédent. J'entends bien que l'on ne rentre pas dans un débat sur les expulsions aujourd'hui mais je ne peux pas laisser dire à M. CHEVALIER, quand il parle de la loi car je lui rappelle qu'il y a une loi contre l'exclusion qui dit qu'il ne doit pas y avoir d'expulsion sans relogement. Aujourd'hui, ce qui se passe, c'est que l'Etat applique les expulsions mais ne propose pas de relogement. Et il va plus loin puisqu'y compris le 115 qui était chargé d'héberger les familles dans cette situation se voit diminuer de moitié de ses fonds. La situation devient catastrophique. Je voulais simplement rappeler cela car je ne peux pas laisser dire n'importe quoi. »

Intervention de M. JEANNE

« J'avais posé une question en commission. Je n'ai pas eu de réponse pour l'instant, concernant le premier arrêté. »

Intervention de M. le Maire

« Je vais vous donner la réponse. Vous avez demandé, si j'ai bien compris, la facture correspondant au soutien de conseil sur cet arrêté. Il s'agit de 1.495 euros T.T.C. C'est le prix d'un conseil d'avocat. »

M. le Maire précise par ailleurs « Je rappelle, on y reviendra mais ce n'est pas le lieu du débat sur les arrêtés, qu'il y a plusieurs centaines de personnes qui risquent l'expulsion effectivement. Par ailleurs, dans le passé, il y a trois ans je crois, j'avais obtenu – par rapport aux arrêtés, le droit peut évoluer – j'avais obtenu que, par exemple, pour les coupures de gaz, on prenne en compte en première instance l'avis de la commune de Champigny pour des questions qui concernaient l'ordre public et la sécurité. Il y a donc des cas où la loi telle qu'elle est appliquée aujourd'hui peut être mise en cause par les arrêtés des Maires. Il a fallu que EDF et GDF aillent en appel pour que cela ne devienne pas la jurisprudence de Champigny. On est aussi fondé à faire bouger le droit quand il est inhumain. »

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

1

Réalisation d'un triplet géothermique

Approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et de signer les marchés ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), du Conseil Régional d'Ile de France et de l'Union Européenne et de signer tout document utile à cet effet.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite Enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ETTORI qui fait état des informations complémentaires demandées par M. CHEVALIER lors de la 5^{ème} commission :

« Le nouveau forage vient-il en appui du premier et pour alimenter quels bâtiments ?

Réponse : Aujourd'hui, on dispose de 2 puits sur le site

-l'un producteur où l'on pompe de l'eau chaude géothermale

-l'autre où l'on réinjecte cette eau

Le 1^{er} étant en mauvais état, le 3^{ème} puits à réaliser sera le puits producteur, les 2 autres puits anciens serviront à réinjecter l'eau chaude (sur la base d'1/3 du débit pour le premier, 2/3 pour le second) le but étant d'augmenter la part de géothermie dans le chauffage des bâtiments desservis (si possible passer de 60 % jusqu'à 70 %).

Par ailleurs, les bâtiments desservis restent les mêmes.

En effet ces travaux de sous-sol sont indépendants du réseau de chaleur en surface qui dessert les logements des quartiers du Bois l'Abbé et des Mordacs. Cependant l'augmentation du

débit de la boucle géothermale fournira un potentiel de vente de chaleur par le réseau plus important et permettra ainsi de raccorder plus de logements. A ce jour, plusieurs projets de raccordement sont à l'étude (résidence Les Bordes à Chennevières, Lycée Gabriel Péri, résidence Toit et Joie) et feront l'objet de travaux en dehors du présent appel d'offre du Triplet.

(une note technique avec schéma de la boucle géothermale est remise à M. CHEVALIER)

Intervention de M. CHEVALIER

« Tout d'abord, je vous remercie, Mme ETTORI, de m'avoir envoyé la note des services. En fait, puisque l'on parle souvent de la géothermie comme étant source d'économie et de protection de l'environnement, ce que je ne conteste pas, simplement, dans ma question, j'aurais aimé savoir, compte tenu des travaux qui sont engagés, quel est le bilan financier sur une période à déterminer, je ne sais pas laquelle, si c'est sur 10 ans ou sur 15 ans, avec le retour sur investissement, pour dégager vraiment le profil des opérations de géothermie. La note ne me suffit pas tout à fait. »

M. le Maire

« Je vous rappelle, M. CHEVALIER, que l'on a eu ici, chaque année, le bilan de la géothermie, en temps et en heure. »

M. CHEVALIER.

« Avec les investissements ? »

M. le Maire

« Effectivement, sur les investissements à venir, on va en même temps, mais c'est dit dans le rapport, revenir devant le conseil municipal puisque notre intention est de passer en régie autonome. Vous aurez l'ensemble des projections financières dans le cadre de cette régie que nous déciderons le moment venu. »

Intervention de M. JEANNE

« Une remarque et une demande sur cette délibération. Première remarque, on le dit et je pense pas suffisamment assez, l'Europe apporte un concours. On en a une belle preuve à travers le FEDER. L'Europe n'est pas toujours ce que l'on dépeint. Il y a aussi des aspects positifs.

Deuxième chose, je voulais faire une demande dans l'esprit de ce qui avait pu être fait notamment au niveau de la commission urbanisme lorsque j'en étais membre, avec l'esprit pédagogique qu'avait M. CHARLES sur ces questions, de pouvoir effectuer, si un certain nombre d'élus le souhaitent, une visite du chantier dans le cadre de cette opération. »

Réponse de Mme ETTORI

« Bien volontiers. On s'organisera. Je pense que l'on pourra faire cela à la rentrée. »

Intervention de M. le Maire

« Sur la première partie de votre intervention, concernant le FEDER, je dois dire que l'on peut se réjouir effectivement qu'il y ait une contribution européenne sur ce type d'équipement municipal qui rend un service écologique certain. Cela date de 1985. Il faudrait que l'on fasse mesurer en carbone ce que l'on a évité comme pollution à la région parisienne, et même du point de vue économique, combien de devises on a fait économiser au pays par rapport au pétrole ou au gaz qu'il aurait fallu acheter pour produire la même quantité d'énergie. Le FEDER est donc bienvenu. Cela n'a pas toujours été facile puisque la particularité française

par rapport aux fonds européens, c'est qu'ils sont fléchés au niveau européen, jusque là pas de problème. Mais c'est le préfet de région qui en dispose en France. Et là, il y a un problème. Vous vous souvenez peut-être que, sur toute une période, le Val de Marne ne touchait pas de FEDER. L'Etat français s'arrogeait le droit d'utiliser les crédits fléchés européens pour intervenir dans les régions de son choix. On a été interdits de FEDER entre guillemets pendant des années.

Je rappelle qu'un été, on a même refait un projet en catastrophe parce que l'on était peut-être éligible. C'était pour la VDO. J'ai même supprimé quelques jours de vacances pour arriver à sortir le dossier à temps. Il n'a même pas été regardé par le préfet de région. Si l'on veut parler FEDER, voilà un bon souvenir. Enfin, oui, nous touchons un peu de l'argent de l'Union européenne, ce qui n'est que justice puisque quelque part on est contributeur. Et puis on rend un service utile, je pense qu'il faut le souligner, un service extrêmement utile et exemplaire. C'est même une énergie qu'il faudrait développer davantage. Je voudrais souligner aussi, puisque vous avez parlé des financements et c'est une grande question, que pour l'ADEME notre rapport est gentil en disant que l'on nous indique qu'elle subventionnerait une partie de l'opération mais on n'est pas en capacité de nous en dire plus aujourd'hui. Que ce Conseil municipal soit l'occasion d'élever une exigence sur des projets pareils. On devrait quand même nous dire ce que l'ADEME est en mesure de faire. Sinon, on pourrait penser, je crois que c'est malheureusement le cas, que le Grenelle de l'environnement est en train de se réduire peu à peu à des annonces, de vagues annonces qui s'envolent au gré des semaines qui passent. »

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

46 votes pour dont 12 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/Europe écologie » -

Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains » - Groupe UMP)

2 abstentions dont 1 procuration

(Groupe Divers droite)

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

2

Périmètre d'intervention foncière dénommé « Place Lénine ».

Extension du périmètre d'intervention foncière créé par délibération du 23 juin 2010 par l'adjonction des parcelles sises 198 rue de Verdun et 200 rue de Verdun cadastrées section AV n° 71 pour 361 m² et section AV n° 65 et 66 pour 1007 m²

Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'étude et d'action foncières en date des 24 juin et 13 juillet 2010 à intervenir entre la Ville de Champigny sur Marne et le SAF'94.

Demande formulée auprès du SAF'94, agissant pour le compte de la Ville de Champigny sur Marne, de procéder à l'acquisition et au portage foncier des parcelles inscrites dans l'extension du périmètre.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au maire ayant reçu délégation) de signer cet avenant ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Moyens de financement.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. CHARLES.

Intervention de M. FUCHS

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, je comprends très bien que l'on soit amené à modifier les limites du périmètre d'intervention foncière de la place Lénine. Je serai donc assez favorable à cette délibération. Toutefois, depuis à peu près le début de cette opération, je demande des précisions qui tardent un peu à venir sur ce que sera l'évolution de ce secteur. Une convention a été signée avec le SAF 94 en 2010. Quand pouvons-nous espérer avoir des vues pour discuter sur le fond même et l'orientation, ce que va devenir ce périmètre d'intervention foncière ? Je pense que l'on a déjà quelques idées puisque j'ai reçu aujourd'hui une invitation à venir à un conseil de quartier où l'on va parler de l'avenir du centre ville. Je pense que l'on a quand même déjà des idées à développer. Je voudrais savoir quand on pourra avoir un débat à ce sujet. »

Intervention de M. JEANNE

« C'est un peu la même question. Sauf que ce n'est pas celle du quand. C'est celle du quoi. On aimerait bien avoir exactement les objectifs et pas forcément plus tard mais même ce soir. En effet, on voit bien que, sur la partie qui va de la rue Carnot à la rue de Verdun, il y a une extension qui ne cesse d'avancer. On ne sait pas quel est l'objectif que vous menez. Je rappelle que cela fait 7 ou 8 ans que l'on nous parle de projet sur cette place. Les projets ont bougé. Il y a eu énormément de choses. Là, il y a une vision qui a l'air assez clairement identifiée sur cette partie des trois îlots. Pour autant, vous avancez mais vous avancez sans rien nous dire au sein de cette assemblée. J'avoue que je suis un peu perplexe par rapport à la vision que vous en avez. D'où l'abstention en commission. On aimerait bien avoir des précisions plus importantes ce soir soit pour aller dans votre sens soit pour maintenir cette position. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Ma question, en ce qui me concerne, c'est que l'on a voté en 2010 un périmètre d'intervention. Va-t-il falloir revoter à chaque fois que vous rachetez une parcelle ? N'est-il pas préférable, comme dans la délibération qui concerne les Courtilles, d'avoir défini une zone et ensuite on reste sur cette zone ? Je suis un peu surpris si l'on doit à chaque fois voter une délibération.

La deuxième question que je vais poser, c'est le café-restaurant les 4 Sergents. Ils construisent une terrasse dans ce café. Je veux savoir s'il fera l'objet, suivant le projet que l'on ne connaît pas d'ailleurs, et à chaque fois on répète un peu la même chose, mais sera-t-il concerné par une réhabilitation ou un changement ? S'il construit une terrasse, c'est qu'il existera, je suppose, y compris dans huit ans. Voilà ma question. »

Réponse de M. CHARLES

« Je crois que, pour répondre à M. FUCHS, effectivement sur les délais, la question de M. FUCHS paraît justifiée. Précisément, la réponse va être à l'intérieur de la délibération de ce soir. A partir du moment où l'on a pu se permettre d'acquérir des fonciers qui ne sont pas listés ce soir ici mais dont nous avons eu à connaître les acquisitions successives ces derniers mois, se dégage un espace notamment à l'ouest de la place, au début de la rue de Verdun, qui

permet aujourd'hui, au sein des études que M. le Maire a diligentées, de faire apparaître des faisabilités, toujours dans l'esprit de ce qui est précisé dans la délibération initiale et qui vous en donnait la liste des objectifs au travers du développement économique, du commerce, de logement diversifié et du renforcement des services publics. On reste dans le même état d'esprit. Aujourd'hui, l'acquisition de ce soir nous permet, à mon sens, d'aller, à l'automne, vers une présentation de faisabilité beaucoup plus concrète parce que, précisément, l'espace foncier qui a pu être acquis nous permet de l'imaginer, sachant aussi que ces acquisitions sont coûteuses. La comparaison de M. CHEVALIER avec les Courtilles est fort sympathique mais il ne s'agit pas des mêmes acquisitions et des mêmes coûts. Il faut mesurer après ces acquisitions les capacités que nous avons financièrement de mener l'opération, ce qui maintenant semble possible.

Pourquoi l'avoir étendu ce soir ? Tout simplement, ce n'est pas une grande révélation de dire qu'il y a des gens qui se sont préoccupés de l'évolution de leur quartier. Fort justement, ils sont venus nous trouver en disant : je suis adjacent à votre périmètre mais je pensais aliéner ma maison, cela vous intéresse-t-il de l'acquérir ? Il s'est trouvé que nous avons pu répondre oui. C'est ce soir le cas de cette acquisition qui appartient à ces personnes dont le nom est indiqué dans la délibération. Cela va permettre d'aller plus loin que ce que l'on avait imaginé préalablement. On ne peut que s'en réjouir ensemble dans la mesure où, en plus, ces acquisitions se sont faites à l'amiable. La grande maison, la première qui est en assez mauvais état, la grande maison bourgeoise, a aussi fait l'objet d'une acquisition à laquelle on n'avait pas forcément pensé initialement, tout de suite. Les personnes sont décédées et les héritiers nous ont demandé d'acquérir cette maison dans la mesure où ils ne souhaitaient pas en assurer la succession. Ce sont des opportunités qui sont devenues extrêmement concrètes et qui ont permis de réaliser cet espace. Je pense que, pour répondre à la question de M. FUCHS, nous allons être en mesure à l'automne de présenter des esquisses de projets. Bien sûr, j' imagine que le Maire nous demandera de les présenter d'abord au conseil municipal avant de lancer le débat public.

Quoi, dit M. JEANNE ? Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui si ce n'est ce que je viens de vous préciser, les objectifs préalablement définis par la délibération de juillet 2010. C'est au sein de la programmation dont on aura à débattre à partir du moment où l'on aura tiré les bilans de l'aménagement. Actuellement, je sais que mon collègue M. DESSEIGNE travaille sur le commerce. Ce sont des choses qui peuvent apparaître le cas échéant possibles en pied d'immeuble. Cela paraît assez évident. La question du marché forain, avec ma collègue Mme KASSOU, est une question qui évidemment est présente dans cette préoccupation, avec les partenaires que sont le concessionnaire du marché et les commerçants présents voire futurs. Ce dialogue est actuellement engagé et va permettre de dégager des opportunités et, je l'espère, des faisabilités qui pourront être présentées à la même période. »

Intervention de M. le Maire

« On est encore à ce stade dans l'esprit de la délibération de l'année dernière. Simplement, vous avez tous noté que la délibération de l'année dernière avait déjà pris acte de ce que le parking souterrain dont on avait parlé pendant les Rencontre citoyennes n'était pas prévu sur ce site mais sur le site Jean Jaurès, je le rappelle. Cela viendra aussi en débat. »

Intervention de M. SCHMITT

« M. le Maire, juste une remarque préliminaire par rapport à cette délibération. Tout à l'heure, je ne suis pas intervenu sur la géothermie parce que c'est un sujet sur lequel nous vous soutenons. Il y a un côté aventure à développer un projet de géothermie. Cela dépasse les enjeux de Champigny. Il faut faire preuve d'humilité quand on est sur un secteur qui relève

encore de la recherche et du développement. C'est vraiment une bonne chose que Champigny soit engagé sur ce dossier important et qui s'inscrit bien dans le développement durable. En revanche, en ce qui concerne la délibération 2/ et puis toutes les délibérations qui relèveront d'opération foncière ou de constructions, on ne peut pas les prendre les unes isolées des autres. Je les replace dans un contexte qui est le contexte de votre politique du logement, qui est normalement une clef pour Champigny pour trouver, redonner un espoir au niveau de Champigny, pour retrouver un budget. On l'a vu conseil après conseil, tout se tient. Vous avez voté un budget que j'ai qualifié de budget de déroute. On voit bien que l'on est en manque de ressources. Vous voulez que l'on vous signe un chèque en blanc en ce qui concerne la place Lénine. Vous ne nous dites rien du projet réel. Pourtant, vous devriez en avoir un projet. Je pense que vous en avez un. Je mets en cause même peut-être la sincérité de la réponse. Vous savez bien ce que vous voulez faire. C'est annoncé dans la ligne générale de la politique du logement au niveau de la ville. Vous savez ce que nous en pensons. Cela correspond à une casse de notre ville. Il y a une demande de campinois de toutes catégories sociales. Ne caricaturez pas. Je ne parle pas des ex-200 familles ou de ceux que vous appelez les riches mais des gens des catégories moyennes qui souhaitent trouver une offre de logements à Champigny. Je vois, dans tous ces projets qui sont présentés ce soir, il n'y a pas de réponse à ces attentes. Bien au contraire, on bloque la situation. Nous pensons qu'il y en a assez de tout ce qui peut être préemption, portage foncier. Il faut dans l'immédiat offrir du logement à toutes les catégories sociales.

Je ne vais pas prendre la parole trop longtemps mais vous savez que, derrière, on s'engage soit dans un cercle vertueux soit dans la spirale infernale suivant la direction que l'on choisit. Les réponses, on les connaît. Si vous formulez les réponses habituelles, je reprendrai la parole pour commenter vos réponses. »

Intervention de M. le Maire

« Vous me donnez une belle opportunité de vous rappeler que la semaine dernière, nous avons eu un grand débat public à ce sujet avec, je crois, plus de 400 personnes, sur le PLH. Sur ce programme local de l'habitat, eh bien, nous continuons à travailler, nous continuons à travailler dans la diversité, ce qui vous heurte peut-être. Si l'on revient plus près de la place Lénine, je vous ferais remarquer que le dernier immeuble qui a été construit il y a quelques années a permis de l'ordre de 80 logements. Il y a 40 logements en accession et 40 logements en HLM. Cela a permis aussi à 40 familles, vous l'oubliez à chaque fois, d'acheter, je vous le rappelle. Vous nous faites un mauvais procès. En revanche, il y a des gens qui, si nous n'avions pas pris des mesures en tant que collectivité locale volontaire, auraient été éloignés du centre ville parce que, dans votre conception, les familles de salariés, les couches moyennes dont les rémunérations sont les plus modestes, n'ont pas leur place. C'est le marché qui doit diriger.

Il y a même un problème dans notre région parisienne avec 380.000 demandes de logement. C'est même le préfet de région qui nous demande de faire 70.000 logements par an. Et quand le préfet de région parle de cela, il ne nous dit pas : faites zéro HLM. Vous êtes un peu en surenchère par rapport à ce que dit même le gouvernement. Il faut que l'ensemble des villes contribuent à relancer la construction. La place Lénine prendra une petite place dans cette relance. On parlera davantage de constructions autour des futures gares. Mais ce serait dommage que l'on ne permette pas, comme on l'a fait avec, je pense, beaucoup de réussite, que l'on ne fasse pas quelque chose de qualitatif dans le centre ville, où il y a la fois du commerce, des équipements publics dans le même esprit que le Saint-Saturnin qui fait le virage où vous avez une halte-garderie, un relais d'assistantes maternelles. Vous avez des commerces qui se succèdent. Et puis, il y a une étude notariale. Voilà, on peut continuer dans cet esprit. Je ne pense pas que Champigny s'en porte mal. Je ne pense pas que ce soit de la

vilaine ségrégation qui interdise à tout propriétaire de rentrer dans la ville. Vous vous faites un fantasme.

Je dois vous dire que le débat public était très intéressant et qu'il va se poursuivre. Nous aurons en fin d'année à voter, dans ce conseil municipal, notre programme local de l'habitat. Nous renouvellerons ce débat mais nous, nous n'avons pas de problème pour faire que le mot mixité ait un vrai sens. »

ADOPTE A LA MAJORITE

39 votes pour dont 10 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/Europe écologie »)

7 votes contre dont 3 procurations

(Groupe UMP - Groupe Divers droite)

2 abstentions

(Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)

3

Périmètre d'intervention foncière dénommé «Place Lénine »

Demande formulée auprès du SAF'94, agissant pour le compte de la Ville de Champigny sur Marne, de procéder à l'acquisition et au portage foncier des parcelles sises 200 rue de Verdun cadastrées section AV n° 65 pour une superficie de 514 m² et n° 66 pour une superficie de 493 m² libres de toute location et de toute occupation appartenant à Madame YDE Michèle, moyennant le prix de 515 000 €, incluses dans le périmètre d'intervention foncière « Place Lénine ».

Approbation de la convention de portage foncier à intervenir à cet effet entre la Ville de Champigny sur Marne et le SAF'94.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au maire ayant reçu délégation) de signer cette convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Moyens de financement.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. CHARLES.

ADOPTE A LA MAJORITE

39 votes pour dont 10 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/Europe écologie »)

7 votes contre dont 3 procurations

(Groupe UMP - Groupe Divers droite)

2 abstentions

(Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)

4

Périmètre d'études et d'actions foncières dénommé «Les Courtilles».

Délibération n° 1 :

Création du périmètre d'études et d'actions foncières dénommé « Les Courtilles » en vue de la réalisation d'un programme mixte de logements, d'activités, de services et d'équipements publics au droit des n° 90, 90bis, 94, 96bis, ter et quater, 98, 100, 102, 104, 106 et 110 boulevard de Stalingrad, boulevard de Stalingrad sans numéro, 43,45,47 boulevard Gabriel Péri et «Les Courtilles » sans numéro d'une superficie totale d'environ 12 070 m² constitué des parcelles cadastrées section U n° 117, 118, 141, 142, 143, 144, 149, 150, 243, 244, 245, 246, 247, 287, 289, 291, 299, 301, 304, 307, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321 et 322.

Demande formulée auprès du SAF'94, agissant pour le compte de la Ville de Champigny sur Marne, de procéder à l'acquisition et au portage foncier des parcelles inscrites dans ce périmètre.

Délibération n° 2 :

Cession au SAF'94 des parcelles sises 90, 90bis et 94 boulevard de Stalingrad, cadastrées section U n° 149, 287, 289 et 304 d'une superficie d'environ 1781 m² incluses dans le périmètre dénommé « Les Courtilles » moyennant le prix de 630.513 €.

Approbation de la convention de portage foncier à intervenir entre la Ville de Champigny sur Marne et le SAF'94 concernant lesdites parcelles.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au maire ayant reçu délégation) de signer la convention de portage foncier, l'acte à intervenir à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Moyens de financement.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. DEFRANOUX.

Intervention de M. CHEVALIER

« Concernant le débat sur le PLH, Monsieur le Maire, effectivement on a eu une réunion à laquelle il n'y a pas eu de conclusion. J'ai rappelé à cette occasion que la politique de la ville était plutôt tournée vers les préemptions, interdisant aux personnes d'acheter et de vendre librement. Sur cette délibération, qu'est-ce que l'on a ? On n'a pas de projet. On ne sait pas. On a bien délimité la zone, contrairement à la délibération 2/ mais on n'a pas de projet. On attend l'hypothétique arrivée du métro mais ce n'est pas avant 2020, et peut-être après. Et quand vous parlez de spéculation, vous rachetez ou vous délimitez des zones en vue d'arrêter la spéculation. Il n'empêche que, dans cette délibération, vous avez prévu un retour à meilleure fortune. Cela veut dire que les biens pourront suivre l'évolution des prix du marché. Je ne vois pas en quoi vous pouvez arrêter la spéculation. J'aurais aimé quand même que M. CHARLES, pour la deuxième délibération, me réponde sur les Quatre Sergents, ce qu'il n'a pas fait. Peut-être que ma question n'était pas bienvenue. »

Intervention de M. SCHMITT

« C'est dans la continuité de ce que je disais tout à l'heure. Quand vous parlez du marché, cela fait partie de vos fantasmes à chaque fois de nous rappeler qu'il y a toujours la main du diable derrière tout ce qui ne sort pas de votre politique. D'abord, il faut faire un bilan global. On ne peut pas parler ainsi d'une crèche en supposant, en laissant supposer aux campinois que l'on serait contre une crèche. On n'est pas contre la crèche. On n'est pas contre les logements sociaux. On est simplement pour un habitat et une sociologie équilibrés sur Champigny, pour le plus grand bénéfice de tous et surtout de ceux qui en ont le plus besoin c'est-à-dire ceux qui sont les plus défavorisés. Et ce n'est pas ce que vous faites. C'est une remarque et c'est un constat que je ferai, conseil après conseil parce que vous vous entêtez à rester dans une politique qui est un scénario noir pour Champigny. Malheureusement, je voudrais bien me tromper mais je pense que l'histoire portera un témoignage vraiment négatif sur ce qui se sera passé à Champigny avec votre politique.

En ce qui concerne le marché, il aime bien la rareté. Si vous ne développez pas l'offre de logements pour toutes les catégories sociales, en fait vous favorisez la hausse des prix du logement. Quelque part, le marché aime cela aussi. Ne vous abritez pas derrière cet argument non plus. »

Intervention de M. CHARLES

« Je ne me situerai pas du tout dans le champ de la polémique. Je rappelle simplement à mon collègue car je crois utile que l'on ait toujours les mêmes informations pour débattre des mêmes choses. Le Maire l'a dit suffisamment clairement tout à l'heure, je ne reviens pas sur la diversité de l'habitat que l'on a produit en centre ville. S'il fallait se rappeler ce que l'on a fait il y a 10 ans, il y a 5 ans, on répéterait malheureusement des choses que l'on vous a déjà dites. En revanche, quand vous parlez d'activité immobilière, c'est ce que j'ai cru entendre dans vos propos, on vient de mettre en vente à Champigny 160 logements plus une vingtaine, 180 logements dans l'année qui vient de se dérouler. J'ai la propension de penser que ce n'est pas anecdotique, que cela participe de ce que le Maire expliquait tout à l'heure, de notre volonté de développer du logement diversifié. Il s'agit aussi de maisons pour certaines individuelles, pour d'autres de maisons de ville et de logements. Ces 180 unités de logement ont été vendues, et on peut s'en féliciter, dans une proportion très élevée à des campinois, à des propriétaires occupants. C'est peut-être cela qui nous différencie. Nous ne cherchons pas des investisseurs qui achètent du Scellier pour se faire rembourser les impôts. Je vous laisse le soin de le préciser vous-même. En tout cas, ce n'est pas mon opinion. Je tire une certaine satisfaction à travailler comme on travaille actuellement et à offrir non seulement un logement diversifié mais de s'apercevoir aussi et ce n'est pas une surprise pour nous, que ce logement rencontre un intérêt de la part des campinois. Quand vous parlez des campinois, il faut parler de tout le monde et, de ce point de vue, ne pas oublier y compris ce qui est réalisé dans un délai qui est à peu près le même.

Juste un mot puisque M. le Maire m'a demandé de répondre à M. CHEVALIER, c'est plus M. DESSEIGNE qui connaît ces questions.

Et puis sur les Courtilles simplement, M. CHEVALIER, vous avez vu que ce périmètre comprend de multiples parcelles. Cela rejoint aussi la problématique soulevée par M. SCHMITT. Si l'on veut demain faire quelque chose d'ambitieux, qui correspond aux objectifs que le Maire a rappelé, dans la diversification de l'habitat, qui laisse une part aussi à l'activité économique sous des formes diverses, il vaut mieux maîtriser des terrains que de laisser partir des petites opérations où chacun, je suis désolé, à côté d'une station de métro, ferait ce qu'il veut entre ses quatre murs. La ville est en train de changer. Cela ne veut pas dire d'ailleurs, M. ADENOT l'a rappelé lors du débat sur le PLH, qu'il n'y a pas de grandes zones pavillonnaires. J'en habite une, je la connais bien. Après, il n'y a pas que celle là. J'habite Coeuilly. Il y a quand même quelques milliers de pavillons. Mes voisins n'ont pas l'air très

inquiets de l'activité foncière de la ville. Il y a peut-être des gens qui pensent autrement. En tout cas, on a bien compris que, dans la révision du PLU et dans les objectifs présentés par le Maire, il y avait une volonté de développer des axes – les Courtilles en font partie – et de voir l'habitat individuel continuer à vivre comme il vit dans des quartiers où il s'est développé depuis des dizaines d'années.

Or, les Courtilles, je ne veux faire insulte à personne, mais ce n'est pas très qualifié comme urbanisme. Si vous y êtes allé, M. CHEVALIER, vous avez pu le voir vous-même. Il y a des activités de terrassement, etc., qui pourraient peut-être demain se trouver ailleurs. Je n'ai rien contre les activités de terrassement, de travaux publics mais il y a peut-être des endroits plus appropriés qu'un centre ville pour développer ce type d'activité, avec des allées et venues de véhicules lourds. Il ne faut pas repousser ces activités de façon impossible à leur fonctionnement mais pas forcément à cet endroit. Encore une fois, on aura un projet cohérent, un projet d'ensemble pour ce quartier qui va se situer à 500 mètres de la gare. Parce que moi, j'y crois à cette gare. Ce n'est pas une question de foi, c'est vrai ! C'est une question d'aboutissement de ce que l'on a fait pour y parvenir. On est dans un périmètre très proche. Cela vaut le coup d'anticiper et d'imaginer demain avec les habitants, avec vous-même, ce que l'on va pouvoir en faire. »

Intervention de M. DESSEIGNE

« Juste un tout petit mot sur les Quatre Sergents mais, plus globalement, sur le commerce et la réflexion engagée sur la place Lénine. Si les Quatre sergents n'avaient pas leur place dans un projet, je pense qu'ils n'auraient pas eu l'autorisation de faire les travaux qu'ils font. Un petit mot a été distribué il y a quelques mois auprès de tous les commerçants de la place Lénine et de ses abords, pour expliquer qu'il y avait des projets et qu'on leur cachait les projets. C'est ce que vous avez dit il n'y a pas très longtemps, il y a quelques minutes. Et qu'ils n'auraient pas leur place dans la nouvelle restructuration. Je peux vous dire que les commerçants, on les a évidemment tous rencontrés, ils nous ont interrogés. La réponse est claire. Ce qui se fera sur la place Lénine ne se fera pas sans les commerçants. On l'a vu sur d'autres opérations, quand il y a des commerçants, évidemment leur place est dans le projet, les Quatre Sergents comme les autres. Après, il y a un dialogue qui s'instaure avec eux, avec leur association. On regarde tous les aspects, bien entendu. Voilà. Mais ne laissez pas supposer aux personnes que vous rencontrez, pour ceux qui écrivent des petits billets, ne laissez pas supposer que les commerçants vont être exclus du centre ville. Les projets sont au contraire de lancer une dynamique commerciale sur le centre ville. »

Intervention de M. le Maire

« Merci. Je voudrais dire un mot sur un terme qui a été employé tout à l'heure, les gares seraient hypothétiques. Je pense que vous cherchez vraiment à... comment dirais-je ? A aller contre l'histoire. Parce que l'on a agi ensemble avec Orbival, on a agi ensemble, toutes tendances confondues dans le Val de Marne. Vous aurez pu remarquer que si l'association Orbival était présidée par mon ami M. FAVIER, le secrétaire général de l'association était M. MARTIN, Maire de Nogent. On a porté ensemble un projet qui aboutit. Je crois que l'on peut être fiers, tous ensemble, pour tout Champigny, d'avoir obtenu une gare en centre ville qui désenclave durablement notre ville. C'est vraiment un succès. Il faut vraiment s'en saisir. Je peux vous confirmer, j'ai vu encore le ministre M. LEROY, il y a quelques jours parce que l'on avait encore des débats sur le débouché vers Fontenay. La gare du centre ville sera bien la fourche entre une branche à l'est qui va aller vers Marne la Vallée et une branche qui va aller vers Fontenay, Rosny et rejoindre la Seine Saint Denis. Il y aura une autre branche encore qui va partir de Champs sur Marne, par Neuilly sur Marne et qui rejoindra également Bobigny. Ce dont on peut se réjouir ce soir, ce n'est pas que les gares soient hypothétiques. C'est de notre

mobilisation à tous, et notamment celle des campinois. Je rappelle le nombre de présents à la consultation officielle, le 10 novembre au soir, la veille d'un jour férié. On a rempli le gymnase Tabanelli. Cela a compté tout cela. Aujourd'hui, ce ne sont pas des hypothèses, ce sont des mobilisations y compris du gouvernement et de la région, avec 32 milliards mobilisés pour des équipements publics lourds. Ce sont des trains de 120 mètres. C'est un métro qui est capable d'absorber, aux heures de pointe, 30.000 personnes. Voilà ce à quoi Champigny doit se préparer.

Je veux bien jouer les irresponsables et dire que c'est hypothétique. Ce n'est pas hypothétique. C'est une ambition pour Champigny. C'est un projet et on est en train de le gagner. Il y a deux solutions. Ou l'on ferme les yeux, on dit qu'il faut que rien ne bouge et Champigny doit rester telle quelle. Ce n'est pas l'engagement de la majorité municipale. L'engagement de la majorité municipale, c'est que l'on va se saisir complètement de cette chance que l'on a gagnée ensemble, avec l'ensemble du Val de Marne, avec aussi l'ensemble de tous les gens de la petite couronne qui ont pesé suffisamment lourd dans ce débat. L'opinion publique a pesé suffisamment lourd pour faire prévaloir l'idée qu'un métro de banlieue à banlieue est quelque chose d'indispensable.

Au moment où l'on est en train de le gagner, nous avons une obligation légale, j'ai lu la loi du Grand Paris, vous pouvez la lire, c'est la loi. Obligation légale, c'est que la commune doit discuter une convention de développement territorial. L'Etat nous demande, il y a un petit problème, c'est que l'on ne nous a pas dit quoi et combien mais l'Etat va nous demander, dans cette convention de développement territorial signée entre la ville et l'Etat, de participer à un effort de logement de 70.000 logements par an pour la région parisienne dont 10.000 autour des gares Ce n'est pas moi qui le dis, même si je m'en réjouis, c'est le gouvernement. M. SCHMITT, pour une fois écoutez un peu le gouvernement. Il est normal qu'autour des gares, on prenne des dispositions pour aller vers ces objectifs de logement. Vous pouvez dire que ce sont des gares hypothétiques, que l'on a des projets qui ne vont pas, etc. Non, on est dans une dynamique où Champigny va aller de l'avant. Vous vous mettez où vous voulez. Vous regarderez passer le train ! »

Intervention de M. SCHMITT

« Pour moi, ce n'est pas une gare de droite, ce n'est pas une gare de gauche. C'est une gare pour les campinois, les habitants d'Ile de France et bien au-delà. Il n'y a pas sujet à polémique à ce niveau. »

Intervention de M. le Maire

« J'ai même souligné il y a un instant, vous vous en rappelez, que M. MARTIN était dans cette mobilisation et que nous étions très fiers d'avoir obtenu ces moyens pour tout l'est parisien et pour l'ensemble de la région parisienne. En même temps, ne vous mettez pas en dehors du débat. De toute façon, on doit voir avec l'Etat, du point de vue de la loi, sur la convention de développement territorial. Donc, il faudra bien discuter avec l'Etat de ce que l'on produit comme logements, où on les met, comment on les met, ce que l'on produit comme emplois puisque nous nous battons pour qu'il y ait beaucoup d'emplois et de ce que l'on produit aussi comme aménagement urbain. Il faudra peut-être des équipements scolaires, des rabattements autour des gares, il faudra de l'inter-modalité, que l'on puisse venir aussi bien à vélo, en bus qu'en voiture. Etc. Voilà ce que l'on a devant nous. Quand on est en train de préparer cela et de faire des périmètres qui le permettent, ne dites pas qu'il ne faut rien bouger à Champigny ou alors... »

M. SCHMITT

« Je n'ai jamais dit cela, bien au contraire. »

M. le Maire.

« Eh bien, bougeons ensemble. Nous allons passer au vote. »

Vote sur la 1^{ère} délibération : Création du périmètre d'études et d'actions foncières dénommé « Les Courtilles »

ADOPTE A LA MAJORITE

39 votes pour dont 10 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/Europe écologie »)

7 votes contre dont 3 procurations

(Groupe UMP - Groupe Divers droite)

2 abstentions

(Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)

Vote sur la 2^{ème} délibération : Cession au SAF 94 de parcelles sises boulevard de Stalingrad et incluses dans le périmètre dénommé « Les Courtilles »

ADOPTE A LA MAJORITE

39 votes pour dont 10 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/Europe écologie »)

7 votes contre dont 3 procurations

(Groupe UMP - Groupe Divers droite)

2 abstentions

(Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)

5

Projet de Rénovation Urbaine du Bois l'Abbé

Acquisition à titre gratuit auprès de l'indivision Paris Habitat-OPH/Société Chennevières-Champigny des parcelles cadastrées section DO n°33, 55, 56 et 74 d'une superficie de 5282 m² sises « Le Bois l'Abbé » à Champigny-sur-Marne constituant des espaces publics et de l'emprise d'environ 9924 m² à distraire de la parcelle cadastrée section AN n°6 sise « Le Bois l'Abbé » à Chennevières-sur-Marne constituant le terrain d'assiette du complexe sportif Jean Guimier.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au maire ayant reçu délégation) de signer l'acte à intervenir à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision.

Désignation de l'office notarial de Vitry-sur-Seine – 11, avenue Eugène Pelletan – 94408 Vitry sur Seine pour l'établissement de l'acte authentique.

Moyens de financement.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers

Rapport présenté par M. GUERRIER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6

Opérations « 26 rue Albert Thomas » :

- opération de construction neuve de 7 logements locatifs sociaux
- opération d'acquisition-amélioration de 6 logements locatifs sociaux

Opération « 18 rue de l'Eglise »

- opération de construction neuve de 6 logements locatifs sociaux

Opération « 26 rue Albert Thomas »- opération de construction neuve de 7 logements locatifs sociaux :

Délibération n°1: Attribution d'une subvention au titre de la surcharge foncière à Valophis Habitat – OPH du Val de Marne d'un montant de 53 900 euros.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds d'Aménagement Urbain à hauteur de 50% du montant de l'aide pour surcharge foncière accordée par la Ville, soit un montant maximum attendu de 26 950 euros.

Délibération n°2 : Garantie communale à accorder à hauteur de 100% à Valophis Habitat – OPH du Val de Marne pour quatre prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Montant total à garantir : 700 840 euros.

Opération « 26 rue Albert Thomas »-opération d'acquisition-amélioration de 6 logements locatifs sociaux :

Délibération n°3 : Garantie communale à accorder à hauteur de 100% à Valophis Habitat – OPH du Val de Marne pour quatre prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Montant total à garantir : 458 000 euros

Opération « 18 rue de l'Eglise »- opération de construction neuve de 6 logements locatifs sociaux :

Délibération n°4 : Attribution d'une subvention au titre de la surcharge foncière à Valophis Habitat – OPH du Val de Marne d'un montant de 71 000 euros.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds d'Aménagement Urbain à hauteur de 50% du montant de l'aide pour surcharge foncière accordée par la Ville, soit un montant maximum attendu de 35 500 euros.

Délibération n°5 : Garantie communale à accorder à hauteur de 100% à Valophis Habitat – OPH du Val de Marne pour deux prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Montant total à garantir : 640 000 euros

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme PASQUIER.

Intervention de M. CHEVALIER

« C'est pour expliquer notre vote. Nous aurons un vote négatif sur ces trois délibérations suivant les principes que nous évoquons à chaque fois sur la construction de logements HLM. En revanche, j'aurai deux petites remarques à faire. On est en 2011. Vous parlez de la RT 2000 alors que maintenant on est plutôt sur des logements BBC. Pourriez-vous me donner les consommations théoriques de l'étiquette énergétique pour ces bâtiments ? Deuxième remarque sur la production d'eau chaude, comme ce sont des capteurs solaires, l'ensemble des études donne la couverture pour le solaire comprise entre 40 et 80 %. On est à 30 %. Je m'étonne de ce pourcentage un peu faible à mon avis. »

Intervention de M. SCHMITT

« Simplement pour confirmer ce que j'avais dit en préambule pour la délibération 2/. Ce soir, il y a un nombre important de délibérations qui touchent à la politique du logement. Nous voulons réaffirmer notre opposition à votre politique déséquilibrée de logements à Champigny. Et pourtant cette délibération, si elle était isolée, si elle était dans une politique de logements équilibrée, ce serait une délibération que l'on pourrait voter dans une politique normale de logements. Mais là, nous voterons contre votre politique du logement. »

Intervention de M. CHARLES

« C'est un permis qui a été accordé à Valophis depuis un certain temps déjà. Il a été encadré par des réglementations différentes. Ce programme a été très complexe à sortir pour la bonne et simple raison, cela répondra en partie aux interventions de M. SCHMITT, que nous avons souhaité préserver, dans le cadre de l'opération au niveau de l'église, un habitat ancien, pas en totalité, cela n'a pas été possible mais le plus possible, ce qui a amené des coûts de réhabilitation extrêmement élevés. Ils ont donc nécessité de la part de Valophis la recherche d'un équilibre qui a été très complexe à atteindre. Ce qui explique aussi le retard qui a pu être amené à la mise en œuvre de ce programme. Je ne réponds pas exactement sur l'aspect thermique mais le permis est réglementaire puisqu'il a été déposé et obtenu dans le cadre d'une réglementation antérieure.

Juste un mot, M. SCHMITT, pour vous rappeler que 150 unités de logement privé, au travers de l'OPAH dont font partie ces logements, ont été réhabilitées entièrement pour des gens qui étaient petits propriétaires. Ils ont pu bénéficier de subventions publiques et également de subventions de la ville leur permettant de remettre leur logement à niveau en matière de chauffage, de sanitaires, d'isolation thermique et d'éléments de confort. Ce sont des gens qui, bien souvent, n'avaient pas de toilettes à la maison. Ces 150 petits propriétaires aujourd'hui ont pu, s'ils le souhaitent et c'est le cas à mon avis pour la totalité d'entre eux, rester en centre ville à moins qu'entre temps ils aient souhaité aliéner leur bien. Cette opération de logements que vient de décrire Mme PASQUIER est une opération qui finalise un ensemble de logements. Elle nous a permis, pendant près de 10 ans, d'accompagner 150 familles dans le même îlot. Je ne parle pas du bout du Val de Marne. Cela a permis à ces gens-là de rester. Tout cela a été encadré par l'apport d'un grand bailleur social qui est l'OPAC du Val de Marne

devenu Valophis, encadré -vous pouvez le supposer- par l'architecte des Bâtiments de France, qui a été extrêmement sourcilleuse. Il s'est agi de deux femmes successivement, c'est pour cela que j'utilise ce terme. Notamment le respect des caractéristiques architecturales que l'on devait conserver. On y a abouti.

C'est un projet, encore une fois, je ne veux surtout pas en tirer de gloriole mais dont on peut avoir une certaine satisfaction. Encore une fois, ce qui est dommage, c'est que pour un homme de votre culture et de votre intelligence, j'ai parfois l'impression, M. SCHMITT, que vous oubliez des choses que l'on vous a déjà dites plusieurs fois. Je vous l'ai déjà dit, cela. On a travaillé ensemble à la commission urbanisme. Je vous l'ai dit. Ici, j'ai certainement eu l'occasion très élégamment de vous le rappeler. Ce soir, je viens encore de le dire. Nous n'avons cessé d'en parler. C'est une opération qui s'appelle l'opération programmée d'amélioration de l'habitat. Elle a duré près de 15 ans et elle aboutit ce soir au rapport que présente mon amie et camarade Mme PASQUIER. Il faut tout reconstituer sinon, si l'on vous écoutait, on ne ferait que du pointillisme. Ce n'est pas cela du tout.»

Intervention de M. le Maire

« On va passer au vote. Chacun aura remarqué que, effectivement, c'est le dernier squat qui est en face de l'église Saint-Saturnin qui va enfin pouvoir être repris complètement avec le maintien de ceux qui peuvent continuer à y habiter et puis la création de quelques logements. C'est une très bonne chose pour le patrimoine de Champigny. Et vous l'avez dit vous-même, M. SCHMITT, vous auriez tenté de faire une exception mais vous êtes tellement tendu sur l'idée qu'il ne faut pas de HLM que, comme il y a un peu de HLM, ce n'est pas possible. Chacun a ses convictions. »

Intervention de M. SCHMITT

« C'est M. CHARLES qui me taquine un peu. Je vais lui retourner le compliment. Moi, je lui répète souvent la même chose mais il n'a pas l'air de vouloir entendre non plus ce que j'essaie de lui dire. Je ne veux pas dire non plus que vous vous trompez tout le temps, tous les jours de la semaine. Mais ce qui est dommage, je vais être généreux, si un jour de la semaine, le premier jour, vous ne vous trompez pas, c'est la catastrophe pour les six derniers jours de la semaine. Globalement, c'est pour cela aussi qu'il ne faut pas isoler des chiffres, quand vous me dites 140 logements, cela n'a pas de sens. C'est le bilan global. On ne peut pas isoler un élément de son contexte. Je me permets de vous faire la remarque, M. CHARLES, mais en toute humilité. Je ne suis pas donneur de leçons. »

ADOPTE A LA MAJORITE

39 votes pour dont 10 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/Europe écologie »)

9 votes contre dont 3 procurations

(Groupe UMP - Groupe Divers droite -

Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)

7

Opération « Avenue Salvador Allende »

Opération de construction neuve de 57 logements locatifs sociaux.

Garantie communale à accorder à hauteur de 100% à la SA d'HLM immobilière 3F pour quatre prêts PLUS – PLA1 tendant à financer 44 des 57 logements de l'opération d'un montant total à garantir de 5 485 000 euros.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant d'intervenir auxdits contrats de prêts ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la délibération et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. GUERRIER.

Intervention de M. CHEVALIER.

« Toujours pour expliquer notre vote. S'agissant de relogement, nous voterons pour. Je constate que, dans la délibération, on parle bien d'immeuble basse consommation BBC. Je fais toujours la même remarque sur les 30 % de solaire qui me paraissent être faibles eu égard à toutes les études menées dans le domaine. »

Réponse de M. le Maire

« Nous sommes en géothermie. On cumule. On rajoute les deux éléments. Ce n'est pas mal. Il y a peu d'endroits où l'on aura autant d'énergie sans carbone »

ADOPTE A LA MAJORITE

41 votes pour dont 11 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/Europe écologie » - Groupe Divers droite)

5 votes contre dont 2 procurations

(Groupe UMP)

2 refus de vote

(Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)

8

Réforme du système d'enregistrement de la demande de logement locatif social

Approbation de la convention de gestion à intervenir entre l'Etat représenté par le Préfet de Région Ile de France et la commune.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour négocier et signer toute convention de mandat de gestion avec les bailleurs qui le souhaitent pour l'enregistrement des demandes de logements.

Commission concernée :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration De L'Habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par Mme PASQUIER.

Intervention de Mme RONDEAU

« C'est une question pour avoir l'information, pour ne pas dire des bêtises à mon association. Quand les gens font une demande de logement, je voudrais savoir parce que sur certaines

demandes, il est marqué valable trois ans, et pour d'autres un an. Je voudrais savoir la réalité des choses par rapport à la demande de logement. »

Réponse de Mme PASQUIER

« Une demande de logement est réalisée pour un an. Elle doit être renouvelée tous les ans. »

Intervention de M. le Maire

« C'est même une chose assez importante à conseiller parce qu'il y a des personnes qui pensent qu'elles pourront rattraper la date en la passant légèrement. Les règlements sont terribles. Les gens perdent leur rang en liste d'attente. Il faut vraiment qu'ils renouvellent. Quelquefois, ils pensent qu'ils vont énerver l'administration en ne renouvelant pas mais ce sont eux qui sont victimes. Malheureusement, ils se font du mal à eux-mêmes. »

Mme PASQUIER.

« Je voudrais juste préciser que, justement, avec ce nouveau dispositif, comme c'est régionalisé, les envois de renouvellement se feront au niveau de la région. On a donc tout intérêt à être extrêmement vigilant effectivement pour pas ne se faire radier. »

ADOpte A L'UNANIMITE

DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE

9

Projet de rénovation urbaine des Mordacs.

Approbation de l'avenant n°5 à la convention ANRU du projet de rénovation urbaine des Mordacs.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de le signer.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter les subventions auprès de l'ANRU et signer tous les actes qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

3^{ème} commission : Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique.

Rapport présenté par M. GUERRIER.

ADOpte A L'UNANIMITE

10

Projet de rénovation urbaine des 4 Cités

Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec le Département du Val de Marne relative au financement des aménagements publics

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de le signer

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter les subventions auprès du Département et signer tous les actes qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération

Commissions concernées :

2^{ème} Commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelle technologies de l'information et de la télécommunication

3^{ème} Commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

Rapport présenté par M. CHARLES.

ADOpte A L'UNANIMITE

DIRECTION POLITIQUES SPORTIVES

11

Installations sportives.

Patinoire Municipale – boulevard Jules Guesde.

Bilan d'exploitation saison 2009/2010 : Solde négatif de 38 607 euros TTC.

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelle technologie de l'information et de la télécommunication

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration Collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments Communaux

Rapport présenté par M. SUDRE qui fait état des observations et questions posées dans les commissions :

- Lors de la séance de la 6^{ème} commission, Mme AMAR a attiré l'attention sur le peu de lisibilité des légendes d'un certain nombre de « camemberts » figurant dans le bilan d'exploitation.

Les pages concernées où la légende est plus lisible ont été redistribuées ce soir à chaque conseiller municipal.

- Lors de la séance de la 5^{ème} commission, M. CHEVALIER a noté une forte augmentation des charges électriques : + 28 % ?

Quelle en est la raison ?

Réponse :

L'augmentation de la consommation électrique de la patinoire s'explique de la façon suivante :

A l'été 2009, les travaux de modernisation du local haute tension à la charge de la ville ont entraîné des consommations supplémentaires non mesurables liées aux réglages et tests de fin de chantier.

Le tarif vert a augmenté de 5% sur les consommations en période hivernale.

Malgré certaines températures rigoureuses (-10°C), l'hiver 2009/2010 a eu de longues périodes très douces.

Par exemple, le mois de novembre a été dans le top 5 des mois les plus chauds depuis 100 ans. La production de froid, produite via une pompe à chaleur et donc par l'électricité, a entraîné une surconsommation vis-à-vis des années antérieures. En parallèle, les consommations de gaz de la patinoire (chauffage des vestiaires) sont inférieures à 2008 (de 18 000€ à 14 000€) alors que le gaz a augmenté de 6%.

Intervention de M. CHEVALIER

« Peut mieux faire, M. le professeur. Surtout sur le déficit. J'ai du mal à suivre sur les consommations d'électricité avec la température extérieure mais, pour le gaz, ce n'est pas tout à fait la même chose. Comme c'est la dernière fois que l'on va parler de la régie intéressée puisque depuis le 1^{er} août 2010, on est passé en convention d'affermage, une dernière fois je m'exprime sur votre bilan. Vous m'avez donné une explication sur le déficit et particulièrement sur l'électricité. Sachez que l'on a au moins trois ou quatre fois dans cette même salle parlé des problèmes d'électricité. Vous deviez d'ailleurs nous donner un retour concernant l'entreprise qui avait provoqué, semble-t-il, il y a deux années en arrière et puis une autre fois cinq ans en arrière, de mauvais réglages et donc des pertes. Malgré tout, on n'a toujours pas eu de réponse.

J'ai refait le calcul sur cinq ans, pour dire quand même, l'ensemble des déficits cumulés, c'est 200.000 euros. Ce n'est pas anodin pour notre ville. Je constate effectivement, je ne peux que dire comme vous, que le nombre d'entrées a augmenté, que les augmentations de charges à 1,4 de mémoire c'est plutôt bien mené. Il n'empêche que l'on a toujours ce déficit cumulé et je pense à l'analyse des chiffres que j'ai vus, qu'il y a sur le prix des entrées de la patinoire, c'est peut-être votre volonté, comparé aux autres prix sur les autres villes, il me semble que ce prix est peut-être légèrement en deçà. Il aurait permis cette année d'arriver à une situation équilibrée, sachant qu'il n'est pas dans mon propos de dire qu'un équipement doit faire un profit quelconque. On rediscutera l'année prochaine sur le contrat d'affermage. Mais de ce que je sais, dans les premières analyses que j'ai, je ne suis pas sûr que la situation s'améliore. »

Intervention de M. JEANNE

« Vous connaissez notre position sur la patinoire. Elle n'a pas changé. Simplement, je reprends ce que vient de dire mon collègue M. CHEVALIER sur le problème d'électricité que l'on avait évoqué l'année dernière. On n'a toujours pas eu de réponse sur le dysfonctionnement qui nous a quand même coûté plus de 20.000 euros. Et puis, question concernant un peu ce qui a été fait, dans le bon sens sur la piscine. N'y aurait-il pas matière peut-être à revoir cette question en termes de panneaux solaires pour une production électrique plus forte ? Globalement sur le bilan, il y a du mieux. Il y a une meilleure fréquentation, ce qui va dans le bon sens. On votera bien évidemment pour le rapport. D'autant que l'équilibre va être un peu plus renforcé avec la délibération qui suit, avec la dotation de la Fédération qui vient en complément. Tout cela va plutôt pour l'instant dans un sens d'amélioration. On ne peut être que favorables. »

Intervention de M. SCHMITT

« Juste une remarque aussi pour préciser que l'on ne peut pas faire feu de tout bois non plus parce que l'on est dans l'opposition et critiquer systématiquement. La patinoire a été un sujet de discussion ces dernières années. Je constate ce soir que M. SUDRE est surpris en plein fantasme épanoui en s'autoattribuant un bon point. C'est une sage précaution. On parle quand même d'un déficit de l'argent public. Mais je regarderai ce déficit avec beaucoup d'humilité

parce que ce que je veux surtout retenir, c'est que c'est une bonne chose que Champigny ait une patinoire. »

Intervention de M. SUDRE

« Je remercie l'inspection d'avoir évalué le professeur.

M. CHEVALIER, juste un mot, nous sommes effectivement très satisfaits de pratiquer les tarifs qui sont ceux de Champigny dans la mesure où c'est la seule patinoire peut-être en France qui ait fait progresser ses entrées. C'est certainement grâce à la faible tarification. Or, les autres patinoires n'ont pas cette tarification et ont des déficits beaucoup plus importants. »

Intervention de M. JEANNE

« Juste, on n'a pas eu la réponse à la question posée. »

Intervention de M. SUDRE

« Sur l'électricité, je n'ai pas de réponse. Bien sûr on connaît l'entreprise qui a provoqué ce surcroît de coût. Ce qui est sûr, c'est qu'étant en régie intéressée, il n'y a pas de possibilité de recours. La ville assume et a assumé effectivement ce déficit. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

12

Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Champigny et le Club des Sports de Glace pour la pratique du haut niveau, prévoyant notamment le versement de 30 000 € correspondant à l'occupation de la patinoire par la Fédération Française des Sports de Glace

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelle technologie de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. SUDRE.

« Après bon nombre de réunions avec la Fédération française des Sports de glace, je dirais plutôt un combat – en la matière, je ne me débrouille pas trop mal – la Fédération versera chaque année au Club des Sports de glace, puisqu'elle lui est liée compte tenu de la présence du pôle France, la somme de 30.000 euros qui viendront bien sûr en diminution du déficit de la patinoire. C'est une belle victoire et c'est une première en la matière. Nous serons la seule municipalité à bénéficier d'une telle subvention d'une Fédération. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE LA CULTURE

13

Fixation des tarifs des écoles municipales d'art pour l'année scolaire 2011/2012.

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme KENNEDY qui fait état de la demande de Mme AMAR lors de la séance de la 6^{ème} commission.

Elle a souhaité la communication des règles de calcul du quotient familial.

Réponse : M. JEANNE avait déjà posé cette question lors du conseil municipal du 23 juin 2010.

Il lui avait été répondu de manière détaillée.

Cette réponse a donc été remise à Mme AMAR et est tenue à la disposition des conseillers qui la souhaiteraient.

Mme KENNEDY.

« On va continuer sur les questions de l'enseignement cette fois pour aborder les questions de l'éducation artistique qui, vous le savez, constituent un axe extrêmement important de notre politique culturelle parce qu'elle porte des valeurs d'épanouissement personnel et collectif. Le rapport qui est soumis à votre délibération propose des évolutions dans la tarification de nos quatre écoles municipales d'art. C'est le fruit d'un important travail d'évaluation qui a été mené par la direction de la culture sur l'activité de ces écoles ainsi que sur la typologie des publics et d'un processus aussi de réflexion partagée.

Cette évaluation a mis en lumière plusieurs points. Une fréquentation inégale des écoles avec une forte concentration des élèves sur les écoles de musique et d'arts plastiques, une sous-représentation de certains quartiers en particulier d'habitat social, un coût de revient pour la ville différent de l'ordre de 1.530 euros pour un élève de l'école de musique, 1.390 euros pour les arts plastiques, 700 euros pour la danse et 300 pour l'école de théâtre. Et les modalités d'enseignement qui n'ont pas été suffisamment prises en compte dans les tarifs. Je pense aux cours collectifs ou individuels, fourniture de matériels, durée des cours, etc. Autrement dit, à quotient égal le tarif est le même par exemple pour une heure hebdomadaire de cours collectif de théâtre ou de danse pour un enfant et pour une moyenne de trois heures de cours individuel et collectif de musique pour un adulte. Donc, les cours collectifs se révèlent ainsi très coûteux pour les familles. Autre élément, une surreprésentation des quotients situés aux deux extrémités de la grille au détriment des quotients intermédiaires. Une faible fréquentation des 15-25 ans en moyenne, puisque selon les écoles, c'est un peu différent. 92 % des élèves sont campinois et ce chiffre en hausse est le fruit d'un effort de sensibilisation mené ces dernières années et de réduction des inscriptions extérieures.

Sur la base de ces constats, la direction de la culture et l'ensemble de l'équipe pédagogique et des directions des écoles d'art ont élaboré des propositions pour une nouvelle tarification, plus équilibrée visant à une plus grande équité au regard des prestations et à une plus grande diversification du renouvellement des publics. Ainsi, trois grilles tarifaires ont été définies qui dissocient les cours individuels et les cours collectifs. Une première grille concerne les tarifs des cours des écoles de musique et d'arts plastiques qui sont les activités les plus coûteuses. Il s'agit de la grille des tarifs qui a été appliquée lors de la rentrée scolaire précédente, majorée d'un coût de 2 %. La deuxième grille concerne les cours collectifs des écoles de danse et de théâtre et également les cours collectifs de formation musicale seule. Dans une optique de plus grande équité, il est important d'établir une grille avec des tarifs d'inscription plus adaptés à la réalité du coût des cours collectifs des écoles ayant le plus faible coût par élève. Par conséquent, une baisse de 5 à 23 euros par an selon le quotient. Nous espérons ainsi attirer de nouveaux publics par la mise en place de ces tarifs plus accessibles. Et une troisième grille concerne les tarifs pour les inscriptions d'une même famille et pour l'exercice d'une seconde

discipline. En effet, pour mieux prendre en compte et mieux accompagner les familles qui inscrivent plusieurs enfants ou plusieurs personnes dans les écoles d'art, un abattement de 25 % pour la deuxième inscription et 50 % pour la troisième serait accordé sur la grille appliquée aux écoles de musique et d'arts plastiques. Considérant la particularité de certaines activités des écoles d'art, il est également proposé d'appliquer un abattement de 30 % pour la seconde inscription à une activité supplémentaire, par exemple une autre école ou un deuxième instrument. Le tarif des ensembles et de la chorale est fixé à 70 euros. C'est aussi le tarif pour un forfait de un à quatre stages. Enfin la fréquentation éventuelle des stages par les CLME et les PRIJ, également un travail fait avec les centres municipaux de santé, fera l'objet de conventions particulières.

Seul le tarif des extérieurs est relevé de manière significative, 88 euros par an, afin de prioriser le public campinois. Les simulations qui ont été réalisées sur les inscriptions de septembre 2010 font apparaître une stabilité des recettes. Et donc, ces grilles ont été débattues et accueillies de manière favorable par le conseil d'établissement des quatre écoles d'art qui s'est réuni lundi, je rappelle que ce conseil d'établissement a été mis en place fin 2010, y siègent les représentants des familles, des élèves et des enseignants. Je rappelle aussi que la mission de ce conseil d'établissement est de débattre des enjeux de l'éducation artistique et de veiller à la transparence et à la diffusion des débats.

Ces tarifs pourraient être mis en œuvre pour les inscriptions 2011-2012, et éventuellement ouvrir une réflexion sur d'autres secteurs de la politique municipale. Cette nouvelle tarification fait partie intégrante d'un processus de concertation qui a été mis en place avec les professionnels, les enseignants et les représentants des élèves concernés, afin de favoriser l'accès de tous à l'éducation artistique. Ainsi, également de nouvelles formes de travail ont été mises en œuvre afin de sensibiliser les nouveaux publics notamment les ados et les habitants des quartiers encore sous-représentés, sous formes de stages, d'ateliers, renforcement de la collaboration notamment avec le SMJ. D'autres sont encore à inventer, cela a été l'objet d'un débat au conseil d'établissement, et demandent un partenariat avec différents secteurs notamment l'enfance, la jeunesse et la politique de la ville.

L'ensemble de ces actions doit concourir à toucher de nouveaux publics, à répondre aux orientations municipales fixées tant au niveau de la culture que de la politique municipale qui est d'élargir et de diversifier les publics et les usagers afin de permettre l'accès de tous au service public ici service culturel. Je tiens à souligner l'effort et l'ambition que porte notre ville par ce choix de maintenir quatre écoles d'art dans un contexte de difficulté croissante qui est fait aux collectivités territoriales. Et dans le même temps où l'Etat a fait celui de réduire son intervention de 4 % pour l'éducation artistique et culturelle, de 18 % sur les actions en faveur de l'accès à la culture, choix paradoxal alors que le Ministre de la Culture juge décevant le résultat des politiques de démocratisation culturelle. »

Intervention de M. JEANNE

« Une simple remarque, à savoir que tout cela va dans le bon sens. Bien évidemment, une refonte qui est plus fine par rapport aux activités comme vous venez de nous l'expliquer fort justement, Mme KENNEDY. On est assez satisfaits aussi de constater qu'un point que l'on avait abordé depuis trois ans de façon systématique, à chaque fois que l'on parlait des hausses de tarifs, vous l'avez pleinement intégré, à savoir une sur-valorisation des tarifs des hors campinois. Cela nous semble aller dans une certaine logique. Tout cela est très bien. Pour autant, il faudra quand même, et cela dépasse le cadre des écoles municipales d'art, regarder à peut-être affiner un peu ces questions de quotients familiaux puisqu'il y a quand même douze tranches. Il y a matière et vous l'évoquiez tout à l'heure d'ailleurs puisque la majeure partie des populations sont concernées par deux tranches, les deux extrêmes. Cela veut dire que,

forcément, l'outil tel qu'il est proposé sur les douze tranches, hors campinois, ne correspond pas véritablement à la population de notre commune. »

ADOpte A L'UNANIMITE

DIRECTION PREVENTION SANTE

14

Renouvellement de la convention de collaboration entre la Ville de Champigny sur Marne et le Réseau RENIF (anciennement Rhapsodie) pour la prise en charge des patients atteints d'insuffisance rénale chronique dans les Centres Municipaux de Santé.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

Commissions concernées :

4^{ème} commission : Solidarité, Action Sociale, Prévention/Santé, Coordination des Actions sur les Handicaps, Politique en direction des Séniors, Droits des Femmes.

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats publics, Personnel communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication.

Rapport présenté par Mme DUFOUR qui fait état de la question posée par M. JEANNE lors de la séance de la 1^{ère} commission.

Il a souhaité avoir le coût évalué de cette action.

Réponse :

Pour mémoire (cf : rapport au conseil municipal) le réseau RENIF prend en charge l'intégralité du salaire du néphrologue qu'il met à disposition des CMS.

La Ville de son côté met à disposition du néphrologue un cabinet de consultation et du personnel administratif et infirmier.

Ces dépenses sont globalisées dans les dépenses de la structure.

Il s'agit d'un cabinet utilisé 3h par mois, pendant 8 mois, soit environ (compte tenu des absences de praticien) 20h par an pour une prise en charge de 28 patients.

On ne calcule pas le coût des dépenses de bâtiment à l'heure de consultation, toutefois on peut estimer la structure de la dépense comme suit :

- Bâtiments, assurances, entretiens, fluides = 70 €/an
 - Personnels = 107 €/an
- Soit pris en charge par la Ville 177 €/an
- Honoraires néphrologue payés par le réseau = 4 000€/an (500€ par vacation)

ADOpte A L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

15

Avenant n°1 au marché d'acquisition de fournitures de bâtiment pendant l'année 2010 (reconductible en 2011, 2012 et 2013) – lot n° 5 « peinture, revêtements de sols, films auto-adhésifs et magnétiques ».

Approbation dudit avenant et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué à le signer.

Commission concernée :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

Rapport présenté par Mme ETTORI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16

Avenant n°1 au marché d'entretien, de maintenance et de réparation des jeux, des aires collectives de jeux et des matériels sportifs implantés dans la Ville pour les années 2011 à 2014 avec la société ETEM, domiciliée 21 rue de Fécamp. 75012 – Paris

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux - Environnement et Développement durable - Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. LECUYER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17

Adhésion du Département de l'Essonne au SIPPAREC, transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert et modification des statuts.

Approbation de l'adhésion et des nouveaux statuts.

Commission concernée :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par M. CHARLES (en l'absence de M. RIVALLAIN) .

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

18

Actions de formation des élus – Année 2010

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances/ Marchés et Achats Publics, du Personnel Communal, des Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. BESNARD.

Le conseil municipal prend acte du tableau récapitulatif des actions de formation des élus menées en 2010.

19

Vœu d'urgence présenté par les groupes de la majorité municipale concernant la menace de fermeture de la maternité et du service gynécologie à Paul d'Egine et leur transfert à l'hôpital privé de Marne la Vallée à Bry sur Marne.

Présentation par Mme DUFOUR du texte du vœu :

« Nous venons d'apprendre la menace de fermeture de la maternité et du service gynécologie à Paul d'Egine et leur transfert à l'hôpital privé de Marne la Vallée à Bry sur Marne.

A Champigny, compte tenu de la position dominante de la Générale de Santé, cette restructuration serait lourde de conséquences pour les campinoises, qui perdraient toute possibilité de mettre au monde leurs enfants sur notre commune. Ce serait une dégradation de l'offre de soins, un recul des réponses de proximité pour notre population. Voilà ce qu'il advient quand on laisse un secteur relevant de l'intérêt général aux seules mains du privé.

Après la fermeture des maternités de la Plage et de Juliette de Wills, notre ville, avec ses 76 000 habitants, ne disposerait plus de service de gynécologie et d'une maternité.

Cette décision s'inscrit dans la logique d'une politique de casse de notre système de santé, par la recherche de profits et la réduction des budgets publics imposés par le gouvernement.

La réforme "Hôpital/Patients/Santé et Territoires" se traduit par la fermeture d'hôpitaux, de centres de santé, de maternités de proximité, le démantèlement de la psychiatrie, ou la fermeture de centres d'IVG, etc.

Mise en place par le gouvernement, l'ARS (Agence Régionale de Santé) dirigée par Claude Evin restructure de nombreux établissements avec l'unique objectif de la rentabilité au détriment de l'offre de soins.

Les choix de l'ARS visent ainsi la mise en œuvre de la loi Bachelot qui favorise le secteur privé et va à l'encontre du développement nécessaire du secteur public hospitalier.

La volonté affichée de fermer le service de chirurgie cardiaque de l'hôpital H. Mondor à Créteil a été contrecarrée grâce à la forte mobilisation des Val de Marnais.

Le conseil municipal, au nom du maintien de l'offre de soins de proximité, refuse ce coup de force, exige le maintien de la maternité et appuie le comité de soutien et de défense du droit à la santé pour tous qui s'est constitué dans notre ville.

Le conseil municipal exige du Ministère de la Santé et de l'Agence Régionale de Santé qu'ils refusent les autorisations nécessaires au transfert de la maternité et du service de gynécologie de Paul d'Egine. »

Mme DUFOUR poursuit :

« Ce vœu dans sa totalité exprime bien l'opposition que nous mettons à cette menace qui est sur la maternité. Sur Champigny, il y a une période, et je pense que certains campinois s'en souviennent bien, il y avait trois maternités à Champigny, trois cliniques. Aujourd'hui, il ne nous restait plus que celle de Paul d'Egine, hôpital privé qui maintenant est géré par la Générale de santé. Et cette maternité va être fermée, ce qui a des conséquences importantes d'abord pour les campinoises qui devront aller plus loin et puis, moi personnellement, cela me gêne beaucoup qu'il n'y ait plus de petites campinoises et de petits campinois qui voient le jour sur notre ville.

Au-delà de cet aspect il y a une chose plus grave. C'est que la casse du système de santé dont on nous parle assez souvent se poursuit, elle est très bien organisée. Elle se fait systématiquement avec pour seul objectif le fait de bien instituer maintenant la santé à deux vitesses. Maintenant, il n'y a plus de gêne. On le fait ouvertement. La réforme de la loi

"Hôpital/Patients/Santé et Territoires" traduit bien d'ailleurs le fait que c'est presque logique que l'on ait des fermetures, que ce soit d'hôpitaux, de cliniques ou de centres de santé. Et, à cette réforme, pour être sûr que tout soit bien mis en place, on a l'Agence Régionale de Santé. C'est donc auprès d'elle que l'on va devoir intervenir pour que l'on réfléchisse et que l'on ne ferme pas cette maternité. D'autres villes sont touchées. Pontault-Combault, la clinique de Pontault-Combault va également fermer. Et cela, c'est l'instrument de la Générale de santé qui s'organise à sa manière. A Champigny, nous avons quand même 1.500 accouchements par an, ce qui n'est pas rien. Mais la Générale de santé voudrait arriver à 3.000. Ce qui fait que nous sommes devant cette fermeture obligée. »

Vote sur l'urgence

ADOPTE A LA MAJORITE

41 votes pour dont 10 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès écologistes et de personnalités – « Gauche citoyenne /Europe écologie »

Groupe « la passion de Champigny- Centristes et républicains »)

7 votes contre dont 3 procurations

(Groupe UMP-Groupe Divers droite)

Examen sur le fond

Intervention de M. FUCHS

« Evidemment, au nom du groupe Gauche Citoyenne/Europe Ecologie, je voterai ce texte. Je souhaite toutefois qu'il soit un peu plus hiérarchisé parce que je pense qu'il y a vraiment là un cas d'école, presque un cas pédagogique. On assiste dans le cas des lois Bachelot, de la politique de l'Agence Régionale de Santé à une destruction du service public. On l'a vu à propos de Henri Mondor. On le voit dans d'autres cas et dans d'autres régions d'ailleurs que l'Ile de France. Et ensuite, on assiste dans la deuxième étape à la rentabilisation maximale par des services qui ne sont plus des services publics mais qui sont des services privés. Ce qui se passe actuellement avec cette fermeture, simplement c'est une opération de rentabilisation. J'aurais souhaité que ce soit un peu plus clair dans le texte si c'était possible de l'introduire. »

Intervention de M. JEANNE

« On est plutôt globalement favorable à votre vœu. Simplement, je suis en général plutôt favorable à un regroupement. Vous rappeliez un passé champinois où l'on avait effectivement trois sites de naissances et où il y avait à l'époque plusieurs accidents parce que nous n'avions pas suffisamment de plateaux techniques. On sait qu'aujourd'hui, l'expérience l'a démontré, il faut un certain nombre de naissances pour arriver à un degré d'exigence en matière de santé pour pratiquer des accouchements dans de bonnes conditions quand il y a des complications. Le ratio qui est arrêté dans la profession, c'est plutôt 1.500 naissances par an. On y est, vous l'avez expliqué tout à l'heure. Je pense qu'il serait important d'ailleurs que ce soit précisé dans le vœu qu'il y a effectivement 76.000 habitants à Champigny mais qu'il y a 1.500 naissances par an sur notre commune. Et donc, de là découle qu'effectivement il n'y a pas la nécessité de regrouper avec l'hôpital privé de Marne la Vallée, que l'on se doit de garder effectivement un établissement comme celui-ci dans notre ville et puis, par ailleurs, mais là c'est à titre personnel et peut-être aussi un peu sentimental, moi aussi je souhaite absolument que l'on puisse avoir ces enfants qui naissent à Champigny. C'est un point aussi qui compte. »

Intervention de M. SCHMITT

« Je vais encore me répéter. Je reviens sur l'urgence du vœu. C'est une marque de fabrique du conseil municipal à Champigny. On a le vœu dit d'urgence et surtout, l'urgence on pourrait en discuter, ce n'est pas communiqué à l'opposition. Pour des donateurs de leçons de démocratie, la copie serait à revoir. Je ne pense pas que l'urgence date de quelques minutes, voire de cet après-midi. Il y a quand même des moyens de communication modernes entre le tout ou rien, par papier, par la poste et puis un mail. Cela pourrait se faire et puis je pense que cela donnerait un signe positif. Maintenant sur le fond, c'est un sujet qui est extrêmement sérieux pour les campinois. On ne peut pas en parler sereinement uniquement avec une approche campinoise. Vous en tirez tout de suite un prétexte et un objet à une polémique, à une propagande polémique et puis comme toujours à la caricature. Vous amalgamez à peu près tous les sujets qui vous tombent sous la main et c'est la partie du conseil municipal qui se transforme en meeting. Nous sommes restés parce que Mme RONDEAU a des questions à vous poser. Sinon, vous connaissez notre position par rapport à cette partie du conseil municipal qui ne correspond pas à un conseil municipal mais à un meeting politique. Là, le sujet est très important, très sérieux pour les campinois. Mais je dénonce la façon avec laquelle vous orientez ce qui n'est pas un débat. Nous refuserons donc de prendre part au vote. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Je pense que je suis d'accord avec Mme DUFOUR sur le fait que Champigny mérite d'avoir des équipements pour les naissances. C'est tout à fait d'accord. Je pense que ce vœu, s'il était rédigé différemment, nous n'aurions pas de difficulté à être d'accord sur ce vœu. Néanmoins, je pense qu'il y a beaucoup de choses qui sont dites, qui s'amalgament. On ne connaît pas les raisons exactes de la fermeture. Je pense que l'hôpital d'Egine aurait pu vous donner des éléments et les apporter dans votre démonstration. Après, on reparle de Mondor. On a voté pour Mondor. Je ne vois donc pas pourquoi vous le remettez dans ce vœu. On parle du gouvernement. C'est un peu fouillis. Je pense que s'il y avait une autre rédaction, nous serions d'accord pour le voter. Je pense que vous ne voudrez pas le rédiger de nouveau, dans notre sens. On s'abstiendra donc sur ce vote. »

Intervention de Mlle LE LAGADEC

« Je voulais intervenir au nom des élus du Parti de gauche. Je vais demander à M. FUCHS de particulièrement m'écouter, avec beaucoup d'attention puisque cela lui évitera de se répandre sur Internet avec des propos malhonnêtes, qui ne vous font pas honneur, M. FUCHS, et qui malheureusement ne font pas non plus honneur à notre assemblée.

Cela étant dit, j'ai deux points que je voulais souligner particulièrement. Voilà ce qui se passe quand on laisse le privé sans aucune barrière s'implanter comme il veut et miner le terrain. Le droit à la santé est un droit fondamental et même les établissements privés devraient être tenus à une obligation d'intérêt général et rendre des comptes aux pouvoirs publics. Ce n'est pas le cas des services qui sont menacés aujourd'hui à Paul d'Egine et ailleurs dans le département parce que l'on voit bien qu'avec la T2A puis la loi Bachelot puis enfin en même temps l'ARS menée de main de maître par M. EVIN dans de notre département, c'est Mondor qui a failli passer à la trappe et qui pour l'instant est sauvé mais jusqu'à quand ? On ne sait pas. Chennevier est de même menacé. Et qui encore après Paul d'Egine ? On voit bien ici que le service public de santé a grandement besoin que l'on revienne aux fondamentaux. Evidemment, nous nous inscrivons pleinement dans la lutte qui s'amorce pour sauvegarder l'unique lieu restant qui accueille les femmes enceintes à Champigny et leurs enfants sont aussi l'avenir de la commune. C'est pourquoi, bien entendu nous voterons ce vœu. »

Intervention de M. le MAIRE

« Je voudrais vous indiquer un peu dans quel contexte nous avons été avertis.

Depuis plusieurs années, nous travaillons puisque la Générale de santé est propriétaire de l'hôpital Paul d'Egine, sur plusieurs sujets en toute transparence avec la Générale de santé qui est propriétaire. Et notamment, depuis des mois, on nous avait soumis un permis de construire d'agrandissement de l'hôpital qui est sis rue de Musselburgh. Vous savez par ailleurs que nous avons favorisé la venue d'une clinique qui va avoir un effectif d'à peu près 120 personnes et qui va permettre des soins de rééducation, qui est située rue de Verdun, tout près de l'Intermarché. Nous avons donc, nous, des garanties de la Générale de santé que l'on ne touchait pas à la structure de l'hôpital Paul d'Egine de Champigny.

Et puis, il y a 10 jours, M. MONTELEONE Filippo, directeur général de la Générale de santé, est venu nous voir en disant : il y a une petite modification. La petite modification, c'est que l'on enlève les lits d'accouchements. On met à la place toute l'équipe, toute l'équipe et pas seulement les chirurgiens, c'est toute la chirurgie de la main, en fait c'est la chirurgie du membre supérieur qui est à Pontault-Combault parce que l'on ferme Pontault-Combault. Il faut savoir que la Générale de santé est propriétaire de 110 hôpitaux privés ou centres qui sont principalement implantés dans des agglomérations de grande taille. Et donc, ils ont racheté également l'Orangerie qu'ils viennent de fermer au Perreux. Ils ont regroupé sur Armand Brillard. Et ils sont propriétaires de l'hôpital neuf qu'ils ont racheté en cours de route qui est à Bry, à quelques encablures de Noisy le Grand, plus loin que la SFP, le long du grand boulevard qui amène au centre commercial de Noisy le Grand. M. MONTELEONE nous dit : ce n'est pas grave, cela ne change pas en gros le nombre d'emplois à Champigny. Oui, mais... D'abord, on n'est pas du tout favorable à la fermeture d'une clinique à Pontault-Combault. On n'a rien demandé. Les gens de Pontault-Combault résistent depuis des mois. J'ai essayé de comprendre pendant deux ou trois jours pourquoi. J'ai rencontré ma collègue Maire de Pontault-Combault qui est également Maire de Roissy en Brie puisque les deux villes sont en agglomération et qu'elles portent ensemble la défense de cet hôpital privé de Pontault-Combault, pour essayer de comprendre. J'ai rencontré les médecins de Pontault-Combault. J'ai compris pourquoi. Pour donner un peu de précisions par rapport à l'intervention de Mlle LE LAGADEC à l'instant.

Aujourd'hui, il y a un contrôle des hôpitaux privés sur deux secteurs où il y a besoin de l'autorisation de l'Etat sur les lits privés. Ce sont les urgences et les maternités. La Générale de santé s'est "ramassée un bec" parce qu'elle voulait déplacer les urgences à Bry. Mais elle était à 500 mètres de Saint Camille. Elle n'a donc pas eu l'autorisation de déplacer les urgences. Comme elle a des murs vides, elle s'est dit que c'était le moment de regrouper des lits de maternité. Aujourd'hui, on est au-dessus du seuil à Champigny. Cela a un peu baissé parce que deux obstétriciens sont partis à la retraite mais on est quand même au-dessus du seuil. On peut remonter rapidement à 2.000 accouchements. Les hôpitaux de la Creuse sont à 450. Ils ont raison de se battre pour garder leurs maternités. Nous, ce n'est pas le cas. Or, il y a deux choses dans le vœu. Je partage sa structure. Il y a la Générale de santé qui a sa politique de rentabilité. Les médecins d'ailleurs ont pu nous donner les détails à Pontault-Combault. Ils ont 4 % de rentabilité sur le service qu'ils font sur la chirurgie de la main, qui sont redistribués à la Générale de santé. Et puis, ils ont encore une sorte de location de leurs propres bâtiments. Ils ont un système à 7 ou 8 %. Sortir sur de la santé 7 ou 8 %, évidemment au bout d'un moment, cela épuise. Et puis, il y a la volonté tout à fait contraire à la métropole où ce serait d'avoir des services partout dans la zone importante de population, eh bien on est en train de tout rapprocher de Paris. Et la Générale de santé, puisqu'elle ne pouvait pas rapprocher ses urgences à Bry parce qu'il faut une autorisation, s'est dit qu'elle aurait certainement l'autorisation de bouger les accouchements de Champigny vers Bry : on va essayer de faire avaler cela à la population, ce n'est pas extrêmement loin. D'ailleurs, leur seule question est de

savoir quels étaient les transports. En revanche, la chirurgie de la main vient à Champigny et ils ne diront rien. Je pense que ce dispositif ne va à personne. Cela ne va à personne parce que l'on a une rentabilité absolue à sortir à tout prix sur le dos des malades et de la Sécurité sociale avec la Générale de santé d'un côté et puis on a l'ARS qui a son mot à dire.

Bien évidemment, le premier réflexe que l'on a eu avec Mme DUFOUR et avec les collègues des autres villes concernées, c'est de se dire : il faut que l'on aille vite voir le secrétaire d'Etat car il n'est pas question que l'ARS et que le ministère ou le secrétariat d'Etat à la santé – car ce n'est plus un ministère – donnent l'autorisation de déplacer cette maternité. Les jeux ne sont donc pas faits. Il faut l'autorisation de l'Etat. Et donc, on a raison de se battre. C'est un vœu qui vient effectivement en urgence parce que l'on ne peut pas attendre le mois de juin. Ce serait décidé. On a fait au plus vite pour comprendre ce qui arrivait, voir qui était prêt à faire des choses avec nous. Je dois vous dire ce soir que, y compris le président du Conseil général de la Seine et Marne et le président du Conseil général du Val de Marne sont aussi à nos côtés et la région Ile de France également, le président de la région, pour dire qu'il ne faut pas retirer à Champigny sa maternité. Voilà. Le sens de notre vœu, il part de la Générale de santé, ensuite il pose aussi les questions bien légitimes de l'ARS puisqu'elle peut encore bloquer le processus qui est en cours, qui est un véritable Monopoly de la santé sur le dos des malades. Voilà l'esprit du vœu.

Ce n'est pas un meeting, M. SCHMITT. Il y aura lundi soir dans cette salle – tout le monde sera bienvenu – un comité de soutien qui va se constituer. Avec les collègues, on va mettre cela en place. Les citoyens, les médecins, les gens qui veulent défendre la santé, les parents, les grands-parents qui ont eu un enfant dans ces cliniques de Champigny, qui trouvent que cela doit continuer, tout le monde sera le bienvenu. Ce soir, c'est la position du conseil municipal. Je pense que l'on est majeur, citoyen. Si l'on est responsable de ce qui se passe dans notre ville, évidemment il faut que l'on prenne une position et on ne peut pas reporter au conseil municipal du 17 juin. C'est la raison pour laquelle je vous soumetts ce vœu. »

Intervention de Mme ITTAH

« Une question. J'aurais voulu savoir s'il y aurait possibilité de transférer la clinique de la main sur Bry ? Y aura-t-il une possibilité d'arrangement éventuel ? »

Intervention de M. le MAIRE

« Je n'en sais rien. Et franchement, ce n'est pas mon premier souci. La Générale de santé, le mieux ce serait qu'elle garde la Francilienne. Le fait d'avoir la clinique de la main à Pontault-Combault, ils ont en même temps des urgences, ils ont une maternité qui risque de partir à Brou. Vous voyez, ils perdent tout. Nous, on peut être solidaires de nos collègues de Pontault-Combault. Ils gardent leur hôpital. Nous gardons le nôtre. Et puis le problème des murs qui sont achetés à Bry dans leur Monopoly, c'est leur affaire. Je ne vois pas pourquoi nous serions obligés de nous sacrifier. Et la chirurgie de la main, les chirurgiens, que j'ai rencontrés et notamment l'un des responsables à Pontault-Combault qui avait tenu absolument à savoir ce qui se passait au niveau des collectivités tellement ils sont inquiets. Je pense que l'on a même le risque à Pontault-Combault de voir disparaître tout simplement l'équipe qui est formée aujourd'hui parce qu'ils ne partiront pas ailleurs. On risque un beau gâchis à l'arrivée. Ils disent : nous, on n'ira pas dans une aventure où l'on nous déstructure. Et je ne vous dis pas l'inquiétude des médecins de Champigny car, évidemment, dans ce cadre il n'y a pas besoin de deux équipes d'anesthésistes. Les urgences se reconstituent autrement. Quand vous avez la chirurgie du membre supérieur, c'est de la chirurgie d'urgence. C'est beaucoup d'accidents du travail et de la route. Ils en profiteront pour écraser l'emploi et les équipes soignantes.

Je pense donc que le problème pour nous n'est pas de répondre à la question posée par la Générale de santé dans sa gestion. C'est son affaire. Je crois qu'elle a les reins suffisamment

solides pour faire face à quelques anicroches. En revanche, en s'appuyant sur la population de Champigny, sur ses réels besoins, sur le droit dans une ville de 76.000 habitants de naître dans sa ville même si après il y a d'autres problèmes que l'on posera sur les dépassements d'honoraires, cela dit, Paul d'Egine rend des services incontestables. On ne va pas le laisser démanteler. Là-dessus, je pense que l'on peut être au maximum d'accord.
Le comité lundi est à 19 h 30. »

Vote sur le fond

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

41 votes pour dont 10 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, progrès, écologistes et de personnalités – « Gauche citoyenne/ Europe écologie »

Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)

2 abstentions dont 1 procuration

(Groupe Divers droite)

5 refus de vote dont 2 procurations

(Groupe UMP)

Intervention de M. FUCHS

« Très rapidement, une simple mise au point. Je me suis exprimé sur mon blog, sur ce qui s'est passé au dernier conseil municipal. C'est mon droit, je le fais librement. Mme LE LAGADEC n'était pas d'accord. Elle est intervenue et son commentaire a été publié sur le blog, ce qui est normal. C'est un lieu de discussion. Je crois qu'il n'y a donc pas d'incident et je ne le prends pas ainsi. Ce qui me gêne beaucoup, c'est que c'est la deuxième fois en deux séances, et cela ce sera au compte rendu, que je me fais traiter de malhonnête. L'autre fois, ce n'était pas par Mme LE LAGADEC. C'était par M. LECUYER. Je trouve qu'il y a des termes qu'il faut éviter entre nous. Nous sommes passionnés, nous nous battons pour des idées que nous croyons justes mais il ne me viendrait pas de mettre en cause l'honnêteté de l'un de mes collègues. C'est ce que je voulais dire. »

Questions diverses

Intervention de Mme RONDEAU au sujet des épaves ou voitures volées qui restent stationnées sur un certain nombre de parkings. Elle demande « s'il peut être fait quelque chose »

Réponse de M. le Maire : Une réponse écrite sera adressée à Mme RONDEAU

La situation et les démarches à faire ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'un terrain appartenant à un bailleur privé ou d'un terrain public.

Intervention de Mme RONDEAU qui signale les problèmes de sécurité au marché du Bois l'Abbé à l'angle de la rue du Plessis et de la rue Rodin (bornes empêchant les véhicules de stationner coupées, feu rouge caché par les installations des commerçants)

Réponse de M. le Maire : Un rappel à l'ordre sera fait au concessionnaire sur ces questions.

Intervention de Mme RONDEAU qui demande s'il est normal qu'un habitant de

Champigny qui ne fréquente pas habituellement le CMS et qui vient pour la première fois attend beaucoup plus longtemps pour obtenir un rendez-vous qu'un habitué déjà inscrit depuis de longues années.

Réponse de M. le Maire : Les médecins des CMS soignent tout le monde, d'où que viennent les patients y compris d'une autre commune.

En revanche, les personnes qui viennent pour la première fois doivent faire un dossier.

Intervention de M. JEANNE qui interroge le Maire sur sa position concernant le radar placé sur la RN4 et enlevé il y a quinze jours. Ce radar avait été installé pour sécuriser les lieux fréquenté par 1500 à 1800 jeunes et avait une véritable utilité. Qu'envisage de faire le Maire?

Réponse de M. le Maire : La position municipale n'est pas arrêtée. La proposition serait de déplacer un des deux panneaux pédagogiques que la ville a achetés. Il faut cependant vérifier si cela n'est pas susceptible de sanction comme contrevenant aux décisions gouvernementales.

Une réponse plus détaillée sera faite dès l'examen de la question.